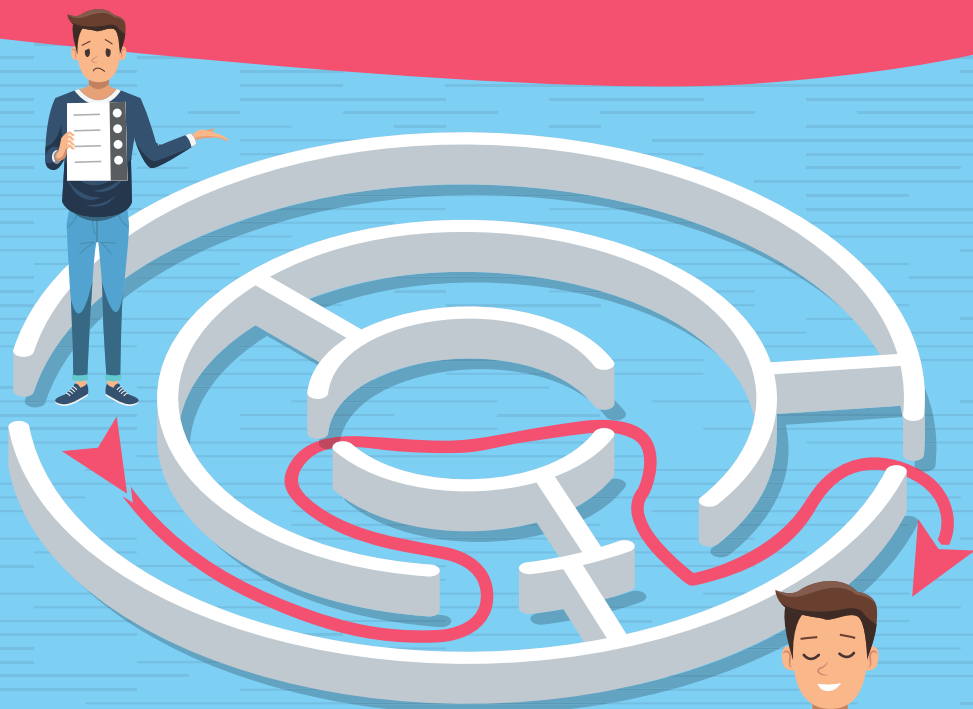


J'ai le droit de voter... mais comment je fais ?

Pour des élections communales 2018 accessibles
aux personnes avec un handicap intellectuel



Mon livret
facile à lire



 inclusion asbl

Table des matières

Introduction

p.4 Présentation de l'association Inclusion

p.6 Ce que veut Inclusion

Partie 1

Pourquoi c'est important d'aller voter ?

p.9 C'est quoi voter ?

p.12 Voter c'est un geste citoyen !

p.13 Les élections communales

p.14 Ce que fait la commune

p.15 Le vote est un droit

p.15 Le vote est un devoir

p.16 Le 14 octobre 2018 tous les électeurs vont voter

Comment je fais pour voter ?

- p.18 Comment je fais pour voter ?
- p.20 Où je vais pour voter ?
- p.21 Les documents pour aller voter
- p.22 J'habite à Bruxelles : je vote sur un ordinateur
- p.29 J'habite en Wallonie : je vote sur papier
- p.36 Les aides pour voter
- p.40 Le vote par procuration
- p.41 Comment connaître les résultats des élections ?

Informations en plus

- p.43 Les mots difficiles
- p.48 Pour avoir plus d'informations sur les élections
- p.49 Vous avez rencontré des difficultés pour voter ?

Introduction

Présentation de l'association Inclusion

Inclusion est une association.

Inclusion réunit des personnes
avec un handicap intellectuel
des familles et des professionnels.

Inclusion défend les droits des personnes
avec un handicap intellectuel.

Inclusion crée des services.

Inclusion organise des activités.

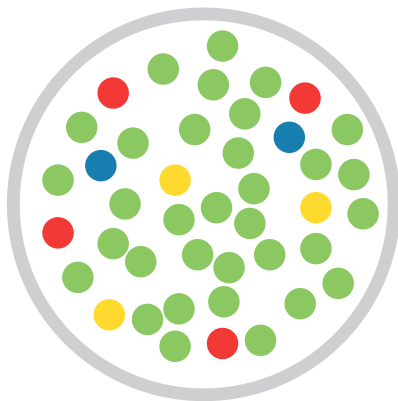



L'inclusion c'est quoi ?

C'est accueillir tout le monde même si on est différent.
C'est donner des aides à chacun
pour pouvoir vivre tous ensemble.

Les contacts d'Inclusion

Inclusion asbl
avenue Albert Giraud 24
1030 Bruxelles



 02 247 28 21

 secretariat@inclusion-asbl.be

 www.inclusion-asbl.be

 www.facebook.com/inclusionasbl



**Les mots difficiles écrits en bleu
sont expliqués à la fin du livret page 43.**

Ce que veut Inclusion

La Convention des Nations Unies est une loi qui protège les droits des personnes en situation de handicap.

La Convention des Nations Unies dit que **les élections doivent être accessibles pour tout le monde.**

Cela veut dire que tout le monde doit pouvoir voter facilement.

Des aménagements doivent être mis en place pour que ce soit facile d'aller voter pour les personnes avec un handicap.

Notre association Inclusion est d'accord avec la Convention des Nations Unies. Les personnes avec un handicap intellectuel ont le droit de voter.

Voter c'est choisir.

Voter c'est dire ce que l'on préfère.

Nous voulons que les personnes avec un handicap intellectuel puissent voter elles-mêmes.



Pour cela elles doivent avoir accès aux informations sur les élections et sur les **programmes électoraux**.

Par exemple pour avoir accès aux informations il faut :

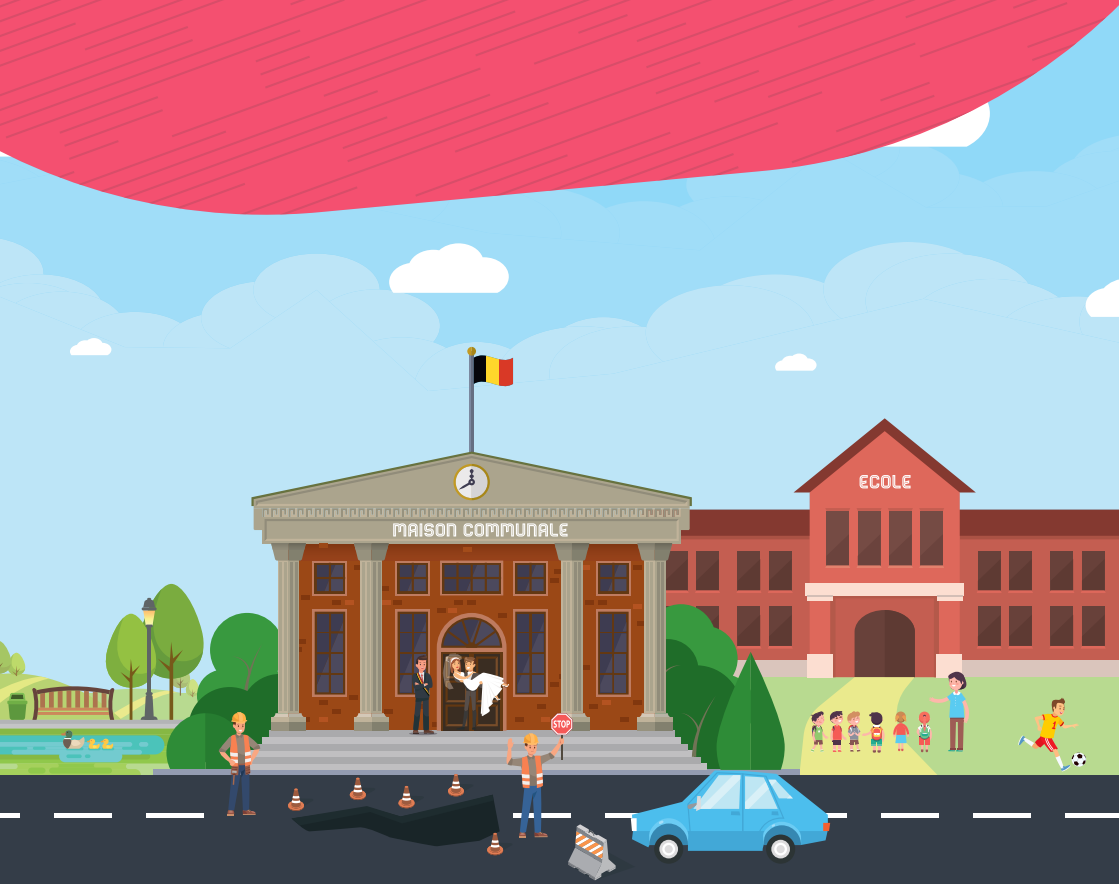
- des textes en facile à lire et à comprendre
- des séances d'entraînement au vote
- des ateliers et des discussions adaptés.

Ce livret est pour les personnes avec un handicap intellectuel.

Le livret aide à comprendre les élections.

Le livret explique comment voter.

Partie 1 : Pourquoi c'est important d'aller voter ?



C'est quoi voter ?

Voter c'est dire quelles personnes vous préférez pour vous représenter

Représenter :

- c'est écouter et expliquer ce que les personnes pensent ou disent
- c'est prendre les décisions pour les autres personnes
- c'est parler au nom des autres personnes.



Voter c'est important

Voter vous permet de participer aux décisions de votre commune. Voter vous permet de faire entendre votre voix.



Le 14 octobre 2018 vous voterez pour les personnes qui s'occuperont de votre commune pendant 6 ans. Ce sont elles qui prendront les décisions pour la commune. Ces personnes **sont candidates aux élections.**

Un candidat c'est une personne qui se présente aux élections mais qui n'est pas encore élue.

Les candidats qui ont les mêmes projets se mettent ensemble pour former une liste.

Vous choisissez de voter pour une liste ou des candidats si vous pensez qu'ils feront du bon travail.



Madame Juliette
veut construire
des plaines de jeux.



Monsieur Jean
veut des rues
plus propres.



Madame Marie
veut plus de sécurité
dans les rues.

**Personne ne peut vous dire
pour qui vous devez voter**

C'est vous seul qui décidez.

Mais vous pouvez vous faire aider par un proche
pour bien comprendre les programmes électoraux.

Un programme électoral explique
les idées et les projets des candidats.
C'est ce que les candidats veulent faire
dans la commune s'ils gagnent les élections.



Comment connaître les programmes électoraux des candidats ?

Pour connaître les programmes électoraux des candidats vous pouvez par exemple :

- lire les tracts que vous avez reçus dans votre boîte aux lettres
- aller à des réunions d'information organisées par des associations
- aller à des conférences organisées par les partis politiques
- regarder les sites internet des partis
- discuter avec vos proches.

Voter c'est un geste citoyen !

Un citoyen c'est une personne qui vit dans un pays.

Par exemple, vous vivez en Belgique vous êtes un citoyen belge.

Être citoyen c'est avoir des droits et des devoirs.

Chaque citoyen habite dans une commune.

La commune c'est une petite partie de la Belgique.

La commune c'est le lieu de décision le plus proche des citoyens.



Les élections communales

Elles ont lieu tous les 6 ans.

Les prochaines auront lieu le 14 octobre 2018.

Les citoyens votent pour les candidats qui vont les représenter dans leur commune.

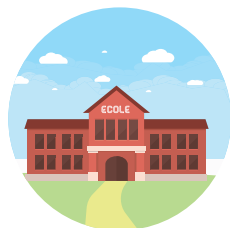


Ce que fait la commune

La commune s'occupe des papiers
comme les cartes d'identité,
les passeports, les permis de
conduire, les actes de naissance,
les actes de mariage, les actes de décès...



La commune s'occupe de bâtiments
comme les crèches,
les écoles, les maisons de repos...



La commune s'occupe
des services sociaux,
des logements sociaux,
du CPAS,
du Handicontact...

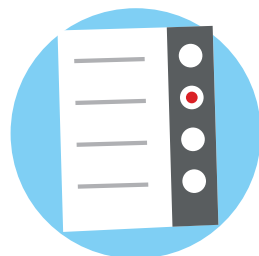


La commune s'occupe des routes,
des égouts, de l'éclairage, du sport,
des loisirs, des parcs, de la propreté...



Le vote est un droit

Avant de voter,
lisez et regardez des programmes électoraux.
C'est important de bien comprendre les idées
de chacun avant de faire votre choix.
Votre choix peut changer les choses
dans votre commune.
Faites votre choix librement.



Le vote est un devoir

Tous les Belges qui ont plus de 18 ans doivent voter.
Les personnes avec un handicap intellectuel
doivent aussi voter.

Vous êtes obligé de voter.
Si vous n'allez pas voter
vous risquez d'avoir une amende.

Le 14 octobre 2018 tous les électeurs vont voter

Les électeurs ce sont
les personnes qui votent.

Vous êtes donc un électeur !



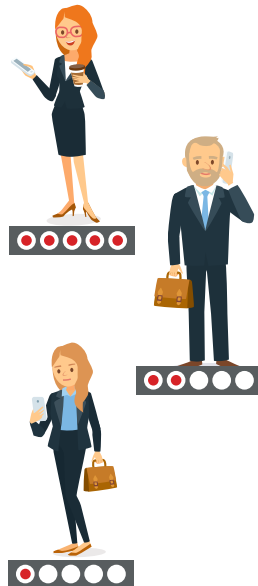
Les conseillers communaux

Les candidats qui ont reçu
le plus de votes gagnent les élections.
Ils sont élus.

Ce sont les conseillers communaux.

Ensemble **les conseillers communaux**
forment le conseil communal.

Ce sont eux qui prennent les décisions
dans la commune.



Les échevins

Les conseillers communaux choisissent **les échevins**.
Chaque échevin est responsable d'un domaine différent.
Par exemple : l'emploi, le logement, l'école...

Le bourgmestre

Le bourgmestre est le chef de la commune.

En Wallonie, le bourgmestre est
le candidat qui a reçu le plus de voix
dans la liste qui a reçu le plus de voix.

À Bruxelles, ce sont les conseillers communaux
qui choisissent le bourgmestre.



Partie 2 : Comment je fais pour voter ?



Comment je fais pour voter ?

Avant les élections
vous recevrez **une convocation**
dans votre boîte aux lettres.



La convocation indique :

- votre nom
- l'adresse de votre bureau de vote
- le numéro de votre bureau de vote
- les heures d'ouverture de votre bureau de vote.

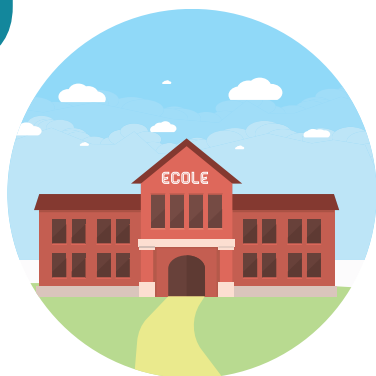
Si vous n'avez pas reçu votre convocation
le 1er octobre, demandez à votre commune.

Après les élections, vous devez garder votre convocation
pendant 1 mois.

Où je vais pour voter ?

Le jour de l'élection vous allez voter au **bureau de vote**.

Le bureau de vote est souvent dans une école.



Vous devez voter dans votre commune

Le bureau de vote est toujours dans votre commune.

Vous pouvez demander pour voter dans un autre bureau de vote. Par exemple pour des raisons de transport ou d'accessibilité.

Les documents pour aller voter



Pour aller voter, vous devez prendre votre carte d'identité et votre convocation.



Si vous oubliez ces documents vous ne pourrez pas voter !

À Bruxelles on vote sur un ordinateur.



En Wallonie on vote sur un bulletin en papier.



C'est très important de voter.

En votant vous participez aux décisions prises dans votre commune.

Vous pouvez être fier d'avoir voté.





Quand vous allez voter
vous pouvez prendre ce livret avec vous
pour vous aider.

Le président et les assesseurs

sont les personnes qui vous accueillent
au bureau de vote.

Ce sont les membres du bureau de vote.

Ces personnes sont là
pour vous aider.



J'habite à Bruxelles : je vote sur un ordinateur

À Bruxelles le vote se fait sur un ordinateur.

Les bureaux de vote sont ouverts de
8h00 à 16h00.

Les étapes pour voter sur un ordinateur

1. Vous donnez votre carte d'identité et la convocation à un membre du bureau de vote.

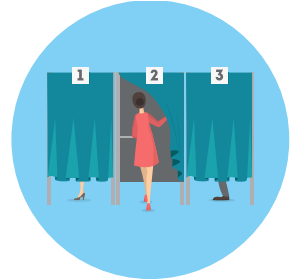


2. Vous recevez une carte spéciale pour l'ordinateur.



3. Vous allez dans **l'isoloir**.

L'isoloir c'est une petite cabine pour voter.



Le vote est secret.

On vote selon ses choix.

On n'est pas obligé de dire pour qui on a voté.

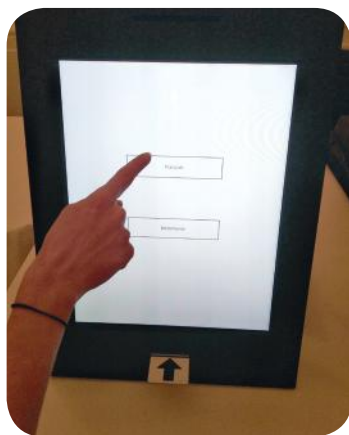


4. Vous mettez la carte dans l'ordinateur.
La ligne noire doit être au-dessus.

La ligne noire doit être au-dessus.



5. Pour voter
vous posez votre doigt sur l'écran.

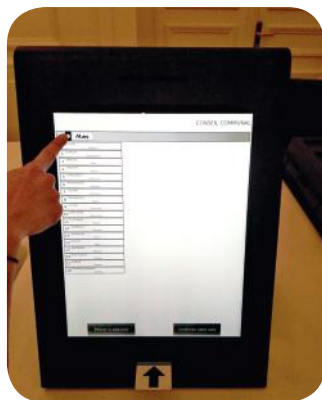


Vous avez 4 possibilités pour voter :

Possibilité 1

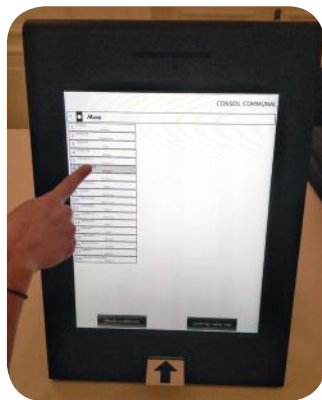
Vous appuyez sur la liste de votre choix.

Une liste est un groupe de candidats qui a le même projet pour la commune.



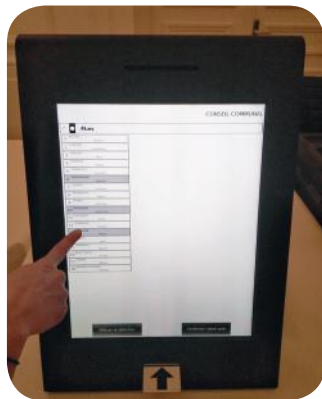
Possibilité 2

Vous appuyez sur le candidat de votre choix.



Possibilité 3

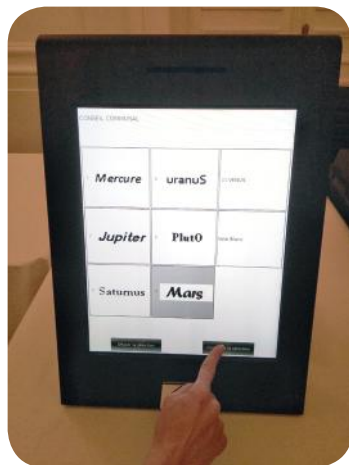
Vous appuyez sur plusieurs candidats de la même liste.



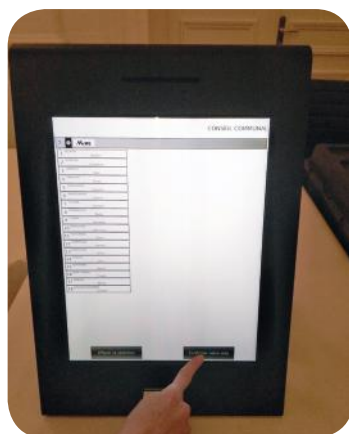
Possibilité 4

Si vous n'êtes pas d'accord avec les idées des candidats vous appuyez sur la case vote blanc.

Votre vote ne comptera pas.



6. À chaque étape, vous devez appuyer sur confirmer.



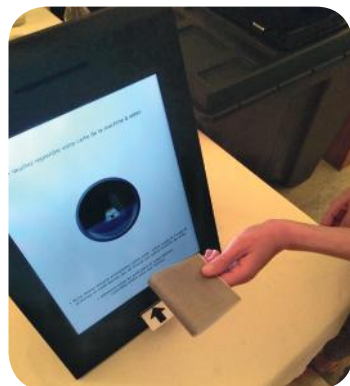
7. Vous reprenez la carte de vote.



8. Quand vous avez fini l'ordinateur imprime votre bulletin de vote.



9. Pliez le bulletin de vote en 2 avec l'écriture à l'intérieur. On ne doit pas voir les écritures.



10. Vous sortez de l'isoloir.

11. Vous allez devant l'**urne**.

L'urne c'est la machine pour scanner et mettre le bulletin de vote.



12. Vous donnez la carte électronique à un membre du bureau de vote.

13. Vous scannez le code barre qui se trouve sur le bulletin de vote.



14. Vous mettez le bulletin de vote plié dans l'urne.



15. Vous reprenez votre carte d'identité et votre convocation.



Un membre du bureau de vote va mettre un cachet sur votre convocation. Le cachet veut dire que vous avez voté.



J'habite en Wallonie : je vote sur papier

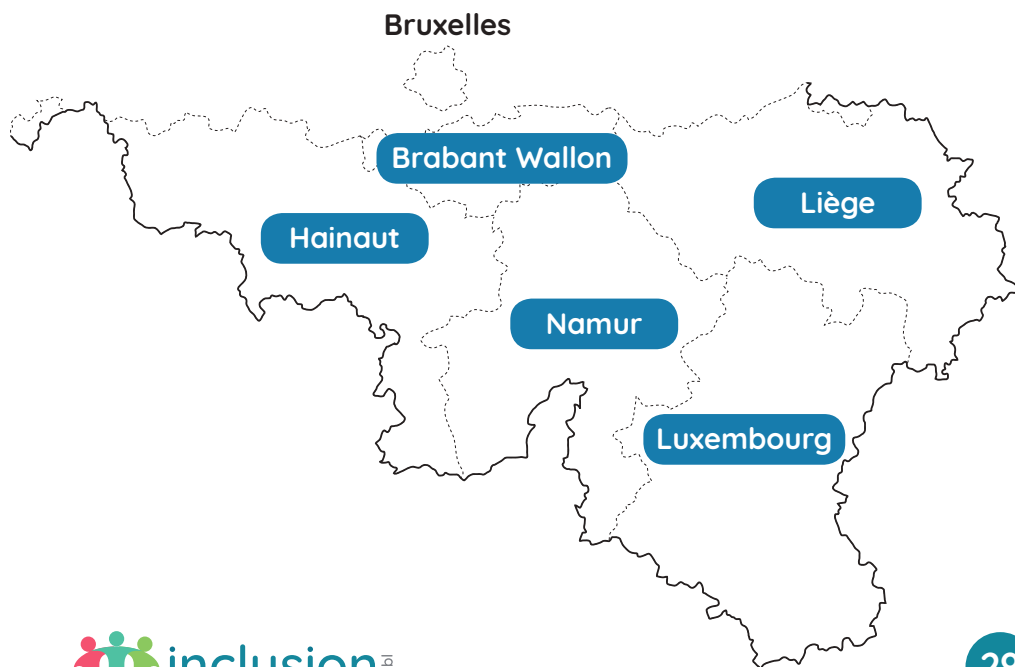
En Wallonie le vote se fait sur papier.

En Wallonie on vote en même temps pour :

- **les élections communales**
- **les élections provinciales.**

Il y a 5 Provinces en Wallonie.

Les provinces sont des groupes
de plusieurs communes voisines.



Les étapes pour voter

1. Vous allez au bureau de vote le jour de l'élection.

Les bureaux de vote sont ouverts le matin de 8h00 à 13h00.

2. Vous donnez votre carte d'identité et la convocation à un membre du bureau de vote.



3. Vous recevrez 2 bulletins de vote différents.

Le bulletin de vote pour les élections communales est blanc.

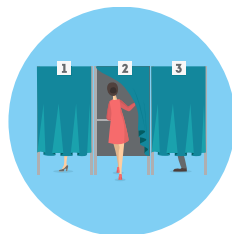


Le bulletin de vote pour les élections provinciales est vert.



4. Vous allez dans l'isoloir.

L'isoloir c'est une petite cabine pour voter.



Le vote est secret.

On vote selon ses choix.

On n'est pas obligé de dire pour qui on a voté.

5. Sur le bulletin de vote

vous voyez les listes avec tous les candidats.

LISTE 1 <input type="checkbox"/>	LISTE 2 <input type="checkbox"/>	LISTE 3 <input type="checkbox"/>
CANDIDAT 1	CANDIDAT 1	CANDIDAT 1
CANDIDAT 2	CANDIDAT 2	CANDIDAT 2
CANDIDAT 3	CANDIDAT 3	CANDIDAT 3
CANDIDAT 4	CANDIDAT 4	CANDIDAT 4
CANDIDAT 5	CANDIDAT 5	CANDIDAT 5
CANDIDAT 6	CANDIDAT 6	CANDIDAT 6
CANDIDAT 7	CANDIDAT 7	CANDIDAT 7
CANDIDAT 8	CANDIDAT 8	CANDIDAT 8

Vous devez choisir une liste.

Une liste est un groupe de candidats qui a le même projet pour la commune.

Vous utilisez le crayon rouge qui se trouve dans l'isoloir.



Vous avez 4 possibilités pour voter :

Possibilité 1

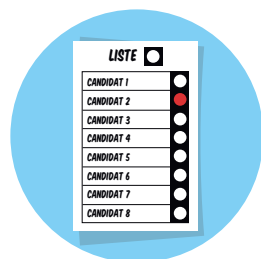
Vous coloriez la case au-dessus de la liste.

Cela veut dire que vous votez pour tous les candidats de cette liste.



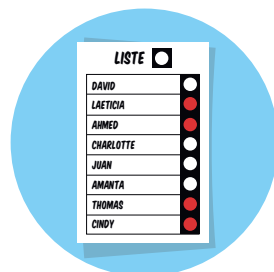
Possibilité 2

Vous choisissez un candidat en coloriant la case à côté de son nom.



Possibilité 3

Vous choisissez plusieurs candidats de la même liste en coloriant les cases à côté de leurs noms.



Possibilité 4

Si vous n'êtes pas d'accord avec les idées des candidats ne coloriez aucune case.

C'est un vote blanc.

Votre vote ne comptera pas.



6. Quand vous avez fini :

- vous repliez vos 2 bulletins de vote
- vous sortez de l'isoloir
- vous glissez vos bulletins dans les urnes.



L'urne est une boîte avec 1 trou au-dessus pour mettre le bulletin de vote.

7. Vous reprenez votre carte d'identité et votre convocation.

Un membre du bureau de vote mettra un cachet sur votre convocation.

Le cachet veut dire que vous avez voté.





Ce qu'il ne faut pas faire :

- il ne faut pas choisir des candidats dans plusieurs listes
 - il ne faut pas faire de ratures ou de dessins sur le bulletin de vote
 - il ne faut pas dessiner ni écrire en dehors des cases du bulletin de vote.
- Sinon votre vote ne comptera pas.

C'est très important de voter.
En votant vous participez aux décisions prises dans votre commune.

Vous pouvez être fier d'avoir voté.



Les aides pour voter

Les bureaux de vote adaptés

Dans chaque bureau de vote il y a un isolement adapté pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer. Par exemple pour les personnes en chaise roulante.



Rappel : vous pouvez demander de voter dans un autre bureau de vote si c'est plus facile pour vous.

En Wallonie il faut demander à la commune avant le 10 septembre.



À Bruxelles il faut demander à la commune avant le 13 octobre.



L'accompagnement dans l'isoloir

Vous pouvez avoir de l'aide pour voter.

Pour être sûr de vous faire aider vous pouvez apporter un document qui montre que vous avez un handicap.



Possibilité 1

Avec l'accord du président du bureau de vote une personne de confiance peut vous accompagner dans l'isoloir.

Si le président n'est pas d'accord c'est lui qui vous accompagnera.



Les accompagnants peuvent aider une seule personne à voter.

Quand votre proche vous aura aidé à voter un membre du bureau de vote mettra un cachet sur sa convocation. Comme cela on sait qu'il a déjà aidé une personne à voter.

Possibilité 2

Vous pouvez demander à un membre du bureau de vote de vous aider à voter.
Il peut vous accompagner dans l'isoloir.



Rappel :

Vous pouvez aussi prendre ce livret avec vous pour vous aider à voter.

Les transports



En Wallonie des communes organisent des transports pour les personnes qui en ont besoin.

Il faut demander à sa commune s'il y a des transports.

Les transports en commun du TEC sont gratuits le jour des élections.



Vous pouvez contacter l'asbl ASTA pour avoir un service de transport adapté.

0801 26 10 06

À Bruxelles les TaxiBus seront ouverts.

070 23 20 00



Le vote par procuration

Certaines personnes ne savent pas aller au bureau de vote.

Par exemple parce qu'elles sont malades ou parties en voyage.



Ces personnes peuvent demander à quelqu'un d'autre de voter pour elles.

On appelle cela voter par **procuration.**



Pour cela, il faut remplir un formulaire.

Vous pouvez demander ce formulaire dans votre commune.

Les 2 personnes doivent signer le formulaire.

Il faut joindre une preuve.

Par exemple : un certificat médical, une attestation de l'employeur...

Avant l'élection vous devez dire à votre personne de confiance pour qui vous voulez voter.

Le jour de l'élection la personne de confiance va dans le bureau de vote à votre place avec les papiers importants.

Votre personne de confiance vote pour vous. Elle doit faire ce que vous lui avez dit de faire.

Comment connaître les résultats des élections ?

Le soir des élections on connaît les résultats du vote.

Pour avoir les résultats vous pouvez :

- regarder les informations à la télé
- regarder sur internet
- en discuter avec vos proches
- regarder le journal papier le lendemain.



Informations en plus



Les mots difficiles

La démocratie ça veut dire que chaque personne a son mot à dire.

C'est un système politique où les citoyens participent aux décisions.

Être un **citoyen** cela veut dire avoir des droits et des devoirs par rapport à un pays. Vous avez la nationalité belge vous êtes donc un citoyen belge.

Voter c'est faire un choix et dire quel candidat on préfère.



Un électeur est une personne qui doit aller voter.



Un élu est une personne qui a été choisie par les électeurs.

Beaucoup de gens ont voté pour cette personne.
On dit qu'elle a gagné les élections.

Représenter :

- c'est écouter et expliquer
ce que les personnes pensent ou disent
- c'est prendre les décisions pour les autres
- c'est parler au nom des autres.

Les candidats sont les personnes
qui se présentent aux élections pour être élus.
Ils se regroupent sur des listes.

Un conseiller communal est une personne
qui a été élue après les élections communales.

Un conseil communal c'est le rassemblement
des personnes qui ont été élues dans la commune.

L'échevin est choisi par les conseillers communaux pour être responsable d'un domaine.

Par exemple : l'emploi, le logement, les affaires sociales...

Le bourgmestre est le chef de la commune.

En Wallonie, le bourgmestre est le candidat qui a reçu le plus de voix dans la liste qui a reçu le plus de voix.

À Bruxelles, ce sont les conseillers communaux qui choisissent le bourgmestre.

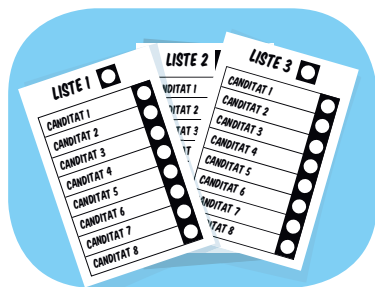


Une liste est un groupe de candidats qui a les mêmes idées et le même projet.

Souvent,

les personnes d'une même liste sont aussi membres d'un même parti politique.

Parfois 2 ou 3 partis peuvent s'unir sur la même liste.



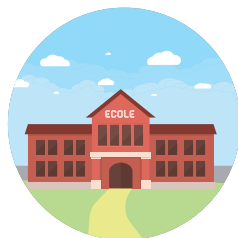
Un parti politique est un groupe de personnes qui a les mêmes idées et le même projet.

Un programme électoral c'est le projet d'une liste ou d'un parti.

C'est ce que les candidats souhaitent faire dans la commune s'ils gagnent les élections.

Un bureau de vote est l'endroit où vous allez voter.

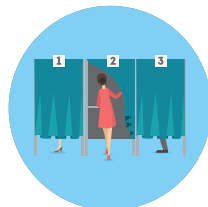
Le bureau de vote se trouve souvent dans une école.



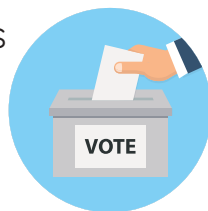
La convocation c'est un carton avec votre nom qui vous indique l'adresse et les heures d'ouverture de votre bureau de vote.



L'isoloir est une petite cabine où l'on vote.



L'urne est une boîte avec un trou au-dessus pour mettre le bulletin de vote.



Le président et les assesseurs sont les personnes qui vous accueillent au bureau de vote.

Elles s'occupent de votre carte d'identité et de votre convocation.

Le président et les assesseurs peuvent vous aider pour voter.



La procuration c'est demander à une personne en qui vous avez confiance de voter à votre place.


Pour avoir plus d'informations sur les élections

Vous habitez en Wallonie

Vous pouvez regarder le site internet élections locales 2018 Wallonie :

 <http://electionslocales.wallonie.be/>

Sur ce site il y a des informations sur les élections communales et provinciales.


 Il y a aussi des vidéos qui expliquent comment voter.

Vous habitez à Bruxelles

Vous pouvez regarder le site internet élections 2018 Bruxelles :

 <https://elections2018.brussels/>

Sur ce site il y a des informations sur les élections communales à Bruxelles.

 Il y a aussi des vidéos qui expliquent comment voter.

Vous avez rencontré des difficultés pour voter ?

Si vous avez eu des difficultés pour voter vous pouvez contacter UNIA.



UNIA c'est le centre pour l'égalité des chances.
UNIA donne des informations sur vos droits.
UNIA peut vous aider à trouver des solutions.



Pour contacter

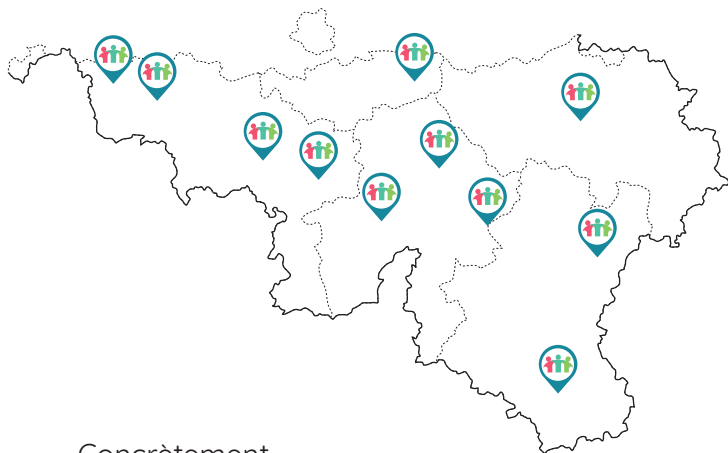


Rue Royale, 138, 1000 Bruxelles

 02 212 30 00

 info@unia.be

Inclusion asbl est l'association des personnes avec un handicap intellectuel et de leurs proches.



Concrètement,

l'association comporte :

1 siège central à Bruxelles

11 sections locales et

5 groupements spécifiques liés

à un syndrome particulier

Groupes Spécifiques

Angelman

Prader-Willi

Williams-Beuren

X-fragile

Down

Sections Locales

Brabant wallon

Bruxelles

Centre-
La Louvière

Charleroi

Liège

Sud-Luxembourg

Mons

Mouscron

Namur

Tournai-Ath-
Lessines




Vielsalm

Inclusion asbl est à la fois un organe de vigilance, d'initiatives et de soutien, reconnue association d'Éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle travaille, à ce titre, à la promotion et à la défense des droits des personnes en situation de handicap intellectuel.

Les contacts d'Inclusion



Inclusion asbl - Secrétariat général
Avenue Albert Giraud 24
1030 Bruxelles

-  02 247 28 21
-  secretariat@inclusion-asbl.be
-  www.inclusion-asbl.be
-  www.facebook.com/inclusionasbl



Livret réalisé dans le cadre
de la campagne de sensibilisation et
d'information d'Éducation
permanente 2018

J'ai le droit de voter... mais comment je fais ?

Avec le soutien de

